



137-04-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h42.

ADOPTÉE

M. SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE SUPPLÉANT

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 11 avril 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 1^{er} mai 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi premier jour du mois de mai deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale et greffière par intérim ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint sont également présents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature – Syndicat Canadien de la Fonction Publique - section locale 2777 - FTQ - règlement des griefs 2017-01 et 2017-02
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance



138-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

139-05-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 2777 - FTQ – RÈGLEMENT DES GRIEFS 2017-01 ET 2017-02

CONSIDÉRANT le dépôt des griefs 2017-01 et 2017-02;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées afin de discuter du dossier et tenter de trouver un règlement afin d'éviter les coûts importants requis par l'arbitrage;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue et qu'elle répond aux besoins de la Ville;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique - section locale 2777 - FTQ - cols bleus et la Ville de Sainte-Catherine, par la mairesse, la greffière par intérim ainsi que la directrice du Service des ressources humaines relativement au règlement des griefs 2017-01 et 2017-02.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

140-05-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

M. SYLVAIN BOUCHARD
MAIRE SUPPLÉANT

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 2 mai 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier